

Ministère de l'Éducation
Business & Finance Division
900 Bay Street
22nd Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Division des opérations et des finances
900, rue Bay
22^e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2006 : B2

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directeurs et directrices de l'éducation
Secrétaires trésoriers et secrétaires-trésorières
des autorités scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : le 23 février 2006

OBJET : **Modifications apportées aux Subventions pour les besoins des élèves de 2005-2006**

La présente vise à vous faire part des modifications en cours d'année apportées aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2005-2006. Ces dernières font suite aux décisions en matière de politiques de financement prises suivant l'introduction des SBE en juin 2005 et à d'autres questions techniques.

Les modifications relatives aux décisions en matière de politiques décrivent l'approche qui sous-tend le financement des immobilisations en rapport avec l'effectif des classes du secteur primaire et le financement accordé aux conseils des écoles de langue française.

Les questions d'ordre technique visent à préciser la politique sur les « mesures de responsabilité » de sorte à reconnaître les autres recours valables aux subventions pour les nouvelles places; et à rajuster les sommes versées pour le financement de la première étape de Lieux propices à l'apprentissage et aux écoles rurales (tableau 20) pour prendre en compte les nouveaux renseignements sur les écoles ouvertes et fonctionnelles, ainsi que sur les écoles fermées, fournis par les conseils scolaires.

Cette note de service contient également des renseignements additionnels sur les mises à jour apportées aux plans d'immobilisations que les conseils doivent soumettre au ministère.

Effectif des classes du secteur primaire

Tel que précisé dans la note de service 2005:B5 du 16 juin 2005, le gouvernement s'est engagé à libérer jusqu'à 36 millions de dollars en 2005-2006 pour répondre aux besoins d'immobilisations liés à l'effectif des classes du secteur primaire.

On aura recours à deux approches pour verser des subventions aux fins d'immobilisations aux conseils scolaires en vue de contrer le plafond applicable à l'effectif des classes du secteur primaire : les subventions calculées selon une formule et les subventions calculées selon le nombre d'élèves.

Subventions calculées selon une formule

Afin d'accommoder la réduction de l'effectif des classes du secteur primaire, certains conseils devront entreprendre d'importants projets de construction au cours de l'année scolaire 2005-2006 dans une optique de mise en oeuvre complète en 2007-2008. Des subventions calculées selon une formule sont accordées aux conseils scolaires qui affichent un taux d'utilisation élevé à l'étendue du conseil et démontré qu'ils ont constamment besoin de fonds additionnels pour composer avec la réduction du nombre d'élèves dans les classes du secteur primaire. Ces conseils sont désignés comme ceux qui respectent les deux critères suivants :

- l'utilisation actuelle de la capacité d'enseignement à l'élémentaire s'établit à 90 % ou plus;
- recours à un nombre projeté d'inscriptions à l'élémentaire sur 10 ans constamment supérieur à la capacité actuelle afin de calculer les subventions pour les nouvelles places.

Dans le cas de ces conseils, les besoins en fonds d'immobilisations requis pour l'effectif des classes du secteur primaire seront gérés dans le cadre d'une approche intégrée visant à alléger les pressions de croissance au sein du secteur du conseil. Les fonds d'immobilisations seront versés à ces conseils grâce aux mécanismes actuels régissant les subventions pour les nouvelles places.

Subventions calculées en fonction de l'école

Le ministère constate que certains conseils peuvent avoir des besoins propres au plan des immobilisations et devoir créer des places additionnelles pour faciliter le plafonnement de l'effectif des classes de secteur primaire.

Le ministère s'attend également à ce que, dans le cadre du processus de planification à long terme des immobilisations, les conseils évaluent leur situation et, dans la mesure du possible, définissent leurs besoins financiers éventuels aux termes de leur stratégie d'aménagement de l'effectif des classes du secteur primaire. Une fois qu'un conseil a déterminé qu'il a besoin de fonds d'immobilisations et que sa demande a été approuvée par le ministère, des fonds lui seront versés pour répondre à ce besoin.

Rapports à produire

Les améliorations apportées à la section Nouvelles installations de l'outil de planification permettront aux conseils d'identifier les projets d'immobilisations directement liés (en tout ou en partie) au plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire.

Le module sur l'effectif des classes du secteur primaire de la section des Immobilisations liées aux programmes de l'outil de planification des immobilisations a aussi été élargi pour inclure la section *Critères - immobilisations liées à l'effectif des classes du secteur primaire*. Dans cette section, on demande à tous les conseils d'identifier les critères particuliers qu'ils ont respecté ou épuisé pour créer des places additionnelles en raison du plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire. Ces critères incluent l'examen de diverses options, dont la modification des frontières ou programmes scolaires, le recours à des classes mobiles et d'autres mesures temporaires dont la location d'espaces comme solution alternative à la construction de places additionnelles pour accommoder les élèves.

La série de rapports qui forment la section Nouvelles installations de l'outil de planification des immobilisations (c.-à-d. nouvelles écoles, ajouts, locations à bail, classes mobiles, classes modulaires déplaçables) s'est agrandie pour inclure une section sur l'effectif des classes du secteur primaire, y compris les coûts estimatifs. Dans cette section, on demande aux conseils scolaires de faire état des nouveaux projets de construction planifiés ou projetés en vue de régler les problèmes d'aménagement découlant du plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire, y compris les coûts estimatifs.

Le ministère examinera le volet des plans d'immobilisations du conseil centré sur l'effectif des classes du secteur primaire sur une base prioritaire et il autorisera le financement des immobilisations dédiées à l'effectif des classes du secteur primaire quand les circonstances particulières du conseil le justifient, une fois qu'il aura reçu les plans d'immobilisations. Le personnel ministériel pourrait exiger la tenue de réunions avec le personnel du conseil pour discuter de l'approche du conseil, en vue de garantir que les mesures d'aménagement prévues pour accommoder le plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire d'ici 2007-2008 sont adéquates.

Une fois que le ministère aura approuvé les besoins en immobilisations du conseil liés au plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire, un rapport confirmant ces besoins sera acheminé au conseil aux fins d'approbation. Le rapport signé sera ensuite réexpédié au ministère avec une copie de la résolution du conseil confirmant que les fonds versés en raison du plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire serviront uniquement aux projets d'immobilisations axés sur l'effectif des classes du secteur primaire.

Révision des Références en matière de financement

En raison du plafonnement de l'effectif des classes du secteur primaire, on a introduit deux références révisées qui doivent servir au calcul des Subventions pour les nouveaux élèves en 2005-2006.

	Repère actuel à l'élémentaire	Repère révisé à l'élémentaire (effectif des classes du secteur primaire)
Effectif maximum – niveau jardin (nouveaux élèves)	24	20
Effectif maximum – niveau élémentaire (nouveaux élèves)	24,5	23
Exigences quand aux dimensions repères à l'élémentaire	9,29 m ² (100 ft ²)	9,7 m ² (104 ft ²)

Mesures de responsabilité

Les Subventions pour les besoins des élèves 2005-2006 ont introduit la notion des « mesures de responsabilité » en limitant les Subventions pour les nouveaux élèves des conseils aux nouvelles places déclarées prêtes, en voie de construction ou en appel d'offres. Cette modification permet de verser des Subventions pour les nouveaux élèves aux conseils admissibles pour couvrir les coûts des éléments suivants :

- aménagements temporaires comme des classes mobiles ou des installations louées;
- ajouts permanents non meublés comme un gymnase ou une bibliothèque;
- construction d'installations grâce aux recettes provenant d'un autre secteur, comme des écoles primaires financées avec des fonds du secondaire;
- coûts du service de la dette dans le cas de projets financés grâce aux Subventions pour nouveaux élèves (y compris les sites non liés à la croissance et admissibles aux Redevances d'exploitation relatives à l'éducation).

En raison de cette modification éventuelle, les conseils recevront le moindre montant entre les crédits annuels calculés en fonction des Subventions pour les nouveaux élèves et la somme de leurs projets de construction déclarés au service des nouveaux élèves (sur une base annualisée), jusqu'au montant total maximum des Subventions pour les nouveaux élèves. Les projets de construction déclarés pour les nouveaux élèves de l'élémentaire et du secondaire doivent être inclus, tel que précisé ci-dessous :

1. Le nombre total de nouvelles places déclarées prêtes, en voie de construction ou en appel d'offres.
2. Les dépenses totales déclarées en 2005-2006 dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) pour l'ajout d'espaces éducatifs permanents non meublés seront calculées tenant compte de la valeur annuelle amortie, à la lumière des repères de financement actuels du ministère relatifs aux nouvelles constructions.

3. Le coût annuel total d'achat ou de location d'installations temporaires comme des classes mobiles, tel que déclaré par les conseils dans les rapports sur les classes mobiles et les locations du SIIS.
4. Les dépenses totales encourues en 2005-2006 en vue de louer des installations permanentes, tel que déclaré par les conseils dans les rapports sur les classes mobiles et les locations dans le SIIS.
5. Le coût total du service de la dette lié au financement des projets d'immobilisations aux fins de nouvelles places. Afin de s'assurer que les conseils seront encore en mesure de respecter leurs obligations annuelles et de payer leurs dettes, on demande aux conseils de faire état de leur financement à long terme dans le cadre du nouveau « rapport sur le financement à long terme des immobilisations » du SIIS.

Dans le contexte des nouvelles mesures de responsabilité introduites par le ministère, les subventions pour les nouvelles places étaient assujetties aux dates de production de rapports du 30 septembre 2005 et du 31 mars 2006. Par suite des modifications apportées aux Subventions pour les besoins des élèves, on a remplacé la date limite du 30 septembre 2005 par celle du 14 octobre 2005.

Financement de la première étape de Lieux propices à l'apprentissage

La note de service 2005:B4 du 18 mars avisait les conseils des calculs détaillés utilisés pour financer la première étape de Lieux propices à l'apprentissage. On demandait alors aux conseils de signaler les erreurs survenues dans l'identification des écoles fonctionnelles. Compte tenu des réponses obtenues et des changements apportés au répertoire des écoles des conseils, ce financement de première étape a été rajusté. Les subventions finales sont précisées au Tableau 1 joint à la présente. Une version modifiée du document avec la liste des établissements et des projets prioritaires est affichée au site suivant du ministère : <ftp://ftp.edu.gov.on.ca/sfis/facilities-policy-review>.

Lieux propices à l'apprentissage – Taux d'intérêt à court terme

Les modifications aux Subventions pour les besoins des élèves de 2005-2006 intègrent aussi une approche permettant d'offrir un appui financier aux conseils pour les aider à composer avec les taux d'intérêt à court terme inhérents à la phase 1 de Lieux propices à l'apprentissage, tel qu'expliqué dans la note de service B 2005:B7 expédiée aux conseils le 30 août 2005.

Écoles rurales

La liste des écoles rurales désignées au Tableau 20 des règlements inhérents aux SBE a été modifiée par suite des renseignements fournis par les conseils scolaires. Par conséquent, le Tableau 3 Écoles éloignées fermées, le Tableau 4 Nouvelles écoles éloignées et le Tableau 5 Réfection des écoles éloignées ont aussi été mis à jour.

Site Web sur les plans d'immobilisations

Tel qu'indiqué dans la note de service SB02 du 12 janvier 2006 sur le site Web des plans d'immobilisations, la date limite imposée aux conseils pour faire parvenir leurs plans d'immobilisations par le biais du site Web des plans d'immobilisations était le 31 janvier 2006.

Les conseils doivent prendre note que des changements ont été apportés aux divers modules de l'outil de planification des immobilisations, compte tenu des modifications aux politiques susmentionnées et des suggestions générales émises par les conseils. Le personnel du ministère collaborera avec les conseils tout au long du processus d'analyse.

Conseils scolaires de langue française

Tel qu'annoncé lors du lancement de la Subvention pour les besoins des élèves, le gouvernement accorde un financement additionnel de 20 millions de dollars aux conseils scolaires de langue française pour l'année scolaire 2005-2006 pour les aider à lutter contre l'assimilation et pour accroître les compétences des élèves de langue française en littératie et en numéracie. Une somme de 13,5 millions de dollars déjà été versée pour financer l'Actualisation linguistique en français (ALF) aux termes de la Subvention pour l'enseignement des langues. La somme restante, soit 6,5 millions de dollars, sera également attribuée par l'entremise de l'ALF dans le but d'aider les conseils de langue française à :

- enrichir la gamme de cours uniques offerts au niveau secondaire;
- mettre en oeuvre des projets innovateurs pour aider les élèves de 7^e année et de 8^e année à bien vivre la transition vers les écoles secondaires de langue française et pour favoriser une participation parentale active au processus.

Cet investissement s'inscrit dans la stratégie de financement pluriannuel du gouvernement visant à donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français.

Droits exigibles

Le ministère a modifié le Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires – Règl. de l'Ontario 399/05 pour permettre aux élèves qui étaient considérés comme des « élèves du conseil » l'année précédente de continuer de fréquenter l'école sans avoir à payer de droits. Ceci s'applique au cas de parents qui quittent la province en laissant derrière des enfants mineurs qui sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents, afin de leur permettre de continuer de fréquenter l'école.

Personnes ressources au ministère

Pour discuter plus en détail de l'approche axée sur les mesures de responsabilité, veuillez communiquer avec l'agent financier ou l'agente financière du ministère ou avec Marie Li au 416-326-0201 ou à marie.li@edu.gov.on.ca.

Si vous avez besoin de précisions concernant les immobilisations, vous pouvez joindre Nancy Whynot au (416) 325-4030 ou à nancy.whynot@edu.gov.on.ca.

Pour tout renseignement additionnel concernant le financement de l'éducation, n'hésitez pas à communiquer avec Didem Proulx, directeur, Direction du financement de l'éducation, au (416) 327-9060 ou à didem.proulx@edu.gov.on.ca.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe
Division des opérations et des finances

c.c : Surintendants administratifs et financiers
Chefs des immobilisations

Tableau 1: Lieux propices à l'apprentissage - Étape 1 – Allocations finales

Nom du conseil scolaire	Valeur maximale totale des projets urgents et prioritaires qui pourraient être entrepris
District School Board Ontario North East	5 600 507 \$
Algoma District School Board	8 566 032 \$
Rainbow District School Board	11 348 912 \$
Near North District School Board	11 422 809 \$
Keewatin-Patricia District School Board	4 196 161 \$
Rainy River District School Board	1 072 658 \$
Lakehead District School Board	5 722 015 \$
Superior-Greenstone District School Board	1 498 725 \$
Bluewater District School Board	14 384 686 \$
Avon Maitland District School Board	15 736 931 \$
Greater Essex County District School Board	27 319 674 \$
Lambton Kent District School Board	13 930 892 \$
Thames Valley District School Board	41 210 971 \$
Toronto District School Board	175 426 757 \$
Durham District School Board	34 178 196 \$
Kawartha Pine Ridge District School Board	20 046 679 \$
Trillium Lakelands District School Board	4 714 058 \$
York Region District School Board	27 532 179 \$
Simcoe County District School Board	33 557 187 \$
Upper Grand District School Board	14 163 653 \$
Peel District School Board	53 515 740 \$
Halton District School Board	20 243 575 \$
Hamilton-Wentworth District School Board	34 103 412 \$
District School Board of Niagara	49 974 365 \$
Grand Erie District School Board	19 857 897 \$
Waterloo Region District School Board	24 732 097 \$
Ottawa-Carleton District School Board	47 997 615 \$
Upper Canada District School Board	10 847 832 \$
Limestone District School Board	23 041 672 \$
Renfrew County District School Board	8 592 082 \$
Hastings and Prince Edward District School Board	17 758 146 \$
Northeastern Catholic District School Board	593 601 \$
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	2 910 248 \$
Huron-Superior Catholic District School Board	3 534 484 \$
Sudbury Catholic District School Board	6 629 471 \$
Northwest Catholic District School Board	242 004 \$
Kenora Catholic District School Board	389 401 \$
Thunder Bay Catholic District School Board	5 609 488 \$
Superior North Catholic District School Board	1 444 496 \$
Bruce-Grey Catholic District School Board	1 451 485 \$
Huron-Perth Catholic District School Board	1 120 758 \$
Windsor-Essex Catholic District School Board	7 867 503 \$
English-language Separate District School Board No. 38	5 753 149 \$
St. Clair Catholic District School Board	3 943 656 \$
Toronto Catholic District School Board	39 166 136 \$
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic DSB	2 272 590 \$
York Catholic District School Board	10 423 811 \$
Dufferin Peel Catholic District School Board	13 249 338 \$
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	6 079 445 \$
Durham Catholic District School Board	2 785 579 \$
Halton Catholic District School Board	1 557 316 \$
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	7 963 970 \$
Wellington Catholic District School Board	1 461 091 \$
Waterloo Catholic District School Board	6 082 548 \$
Niagara Catholic District School Board	17 271 446 \$
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	3 736 736 \$
Eastern Ontario Catholic District School Board	6 219 937 \$
Ottawa-Carleton Catholic District School Board	19 644 533 \$
Renfrew County Catholic District School Board	2 319 798 \$
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	5 520 784 \$
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	387 631 \$
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	2 556 615 \$
Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	7 607 684 \$
Conseil de district des écoles publiques de langue française No 59	6 274 889 \$
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	5 044 082 \$
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	3 572 837 \$
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	7 658 633 \$
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	538 819 \$
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	3 964 416 \$
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	6 572 429 \$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	11 052 079 \$
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	7 471 767 \$
